



# Jahreswechsel ohne Feuerwerk!

Aus Gründen der Sicherheit, sowie des Tier-, Lärm- und Umweltschutzes bitten die Gemeindeverantwortlichen die Bewohner keine Feuerwerkskörper oder Raketen in der Silvesternacht abzuschießen.

Feuerwerk, Böller oder Raketen aller Kategorien auf öffentlichen Straßen oder Plätzen zu zünden ist ohne die Erlaubnis des Bürgermeisters verboten.

**Eine solche Genehmigung wird für die Silvesternacht jedoch nicht erteilt.**

Wir wünschen dennoch einen schönen Start ins neue Jahr und hoffen auf Ihr Verständnis!

## Le nouvel an sans feux d'artifice !

Pour des raisons de sécurité, ainsi que de protection des animaux, du bruit et de l'environnement, les responsables communaux demandent aux habitants de ne pas tirer de feux d'artifice ou de fusées pendant la nuit de la Saint-Sylvestre.

Il est interdit de tirer des feux d'artifice, des pétards ou des fusées de toutes catégories sur la voie publique ou dans des lieux publics sans l'autorisation du bourgmestre.

**Or, une telle autorisation n'est pas accordée pour la nuit de la Saint-Sylvestre.**

Nous vous souhaitons néanmoins un bon début d'année et comptons sur votre compréhension !